

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

ADMINISTRATIF

Comment déclarer un décès

La déclaration de décès est obligatoire et doit être faite à la mairie du lieu du décès dans les 24 heures qui suivent sa constatation (hors week-ends et jours fériés). Une amende peut être à payer en cas de non-respect de ce délai. Vous devez d'abord faire constater le décès, puis le déclarer.

Qui doit faire la déclaration de décès ?

Toute personne peut déclarer un décès.

En cas d'appel à une entreprise de pompes funèbres, celle-ci se chargera des démarches. Si le décès survient à l'hôpital, dans une clinique ou dans une maison de retraite, la déclaration peut être faite directement par cet établissement à la mairie du lieu du décès.

Quels documents doit-on présenter ?

Pour déclarer le décès, adressez-vous à la mairie du lieu de la disparition. Vous devez présenter les documents suivants : une pièce prouvant votre identité ; le livret de famille du défunt ou sa carte d'identité, ou un extrait ou une copie de son acte de naissance ou de son acte de mariage ; le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie.

Vous devez signer l'acte de décès. La mairie délivre un permis d'inhumer qui porte la date et l'heure du décès. L'inhumation ne peut être faite que 24 heures après le décès. Une autorisation de transport du corps hors des limites de la commune du lieu de fermeture du cercueil doit être deman-

dée au maire de la commune.

Constatation du décès

C'est un médecin qui constate le décès et qui établit le certificat de décès.

En cas de mort violente

En cas de mort violente (décès accidentel, suicide), l'entourage doit avertir le commissariat de police ou la gendarmerie. Le juge donne l'autorisation de délivrer le permis d'inhumer après rapport du médecin légiste et enquête de la police.

Pour plus d'informations, adressez-vous à la mairie.

Pour toutes les démarches, adressez-vous au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

RÉGION

Devenir Sentinelle de la nature

Décharges sauvages, pollution d'un cours d'eau, espace naturel détérioré : le site internet Sentinelles de la nature, géré par la fédération France nature environnement (FNE, ex-Frapna) permet à tout le monde de signaler les atteintes à l'environnement dont il a été le témoin.

Le site internet permet, également, de consulter des documents pratiques,

de consulter la carte des atteintes déjà signalées ainsi que les suites éventuellement engagées pour y remédier. Il existe également une application Sentinelles de la nature (disponible gratuitement sur Google Play et l'App Store).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur sentinelles-delanature.fr.



L'appli permet de signaler des atteintes à la nature et des initiatives favorables à l'environnement. Archives photo de DL/ Grégory YETCHMENIZA

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACT SAVOIE 04 79 33 86 72 / LDLEgales73@ledauphine.com

le dauphiné libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'article 21 du décret n°2012 modifié le 14 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,79 € HT/mo en couleur pour 2020.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'attribution



VILLE DE CHAMBERY

Avis d'attribution

M. MICHEL DANTIN - Le Maire
Hôtel de Ville - Place de l'hôtel de Ville
BP 11105 - 73011 Chambéry Cedex - Tél : 04 79 60 20 94
mél : marchespublics@mairie-chambery.fr
web : http://www.chambery.fr

Objet : Numéro de la consultation : 1971 Vérifications périodiques, maintenance, dépannages des équipements d'accès motorisés et travaux

Référence acheteur : 1971/BO

Nature du marché : Services - Procédure adaptée

Classification CPV : Principale : 71315400 - Services d'inspection et de vérification de bâtiment

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 1 - **Date d'attribution** : 03/03/20

Marché n° : 1971

KONE, 455 promenade des Anglais, 06200 NICE

Montant HT : 50 000,00 €

Renseignements complémentaires

Le montant indiqué dans le présent avis correspond au montant annuel maximum en HT. Le montant annuel minimum est de 15 000 € HT. Les montants sont identiques pour les périodes de reconduction du contrat. La date d'attribution indiquée dans le présent avis s'entend comme la date de notification du contrat. Les tiers justifiant d'un intérêt légitime peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis. Le marché et les documents communicables occultés des mentions protégées par le secret des affaires sont consultables sur rendez-vous à l'adresse suivante : marchespublics@mairie-chambery.fr

Envoi le 04/03/20 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : http://www.chambery.fr

201222800



SOCIÉTÉ DES TROIS VALLÉES

Avis d'Attribution

M. Pascal DE THIERSANT - Président du Directoire
Service Marchés Publics
110 RUE DE LA CROISSETTE Courchevel 1850
73120 COURCHEVEL
mél : marchespublics@s3v.com
web : http://www.s3v.com/

Objet : Construction du Télésiège BOUQUETIN Méribel - Mottaret

Référence acheteur : 2019S3V053-F00

Nature du marché : Travaux

Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable

Classification CPV : Principale : 42418290 - Remonte-pentes

Complémentaires : 44220000 - Menuiserie pour la construction

45234220 - Travaux de construction de remonte-pente

45317200 - Travaux d'installation électrique de transformateurs

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Grenoble 2 Pl. de Verdun 38000 Grenoble

Tél : 0476429000 - grenoble.tribunal-administratif.fr/

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 4 904 212 €

LOT N° 1 : Construction de la Remontée Mécanique TSD Bouquetin

Nombre d'offres reçues : 2 - **Date d'attribution** : 02/03/20

POMA, 109, rue Aristide Bergès, 38340 Voreppe

Montant HT : 4 904 212,00 €

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 02/03/20 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : http://www.s3v.com/marches-publics/

201374600

AVIS

Plan local d'urbanisme



MAIRIE DE MONTVALEZAN

Arrêté portant engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Montvalezan

Le public est informé que par arrêté n°2020_049 en date du 11 février 2020, le Maire de Montvalezan a prescrit une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Montvalezan. Cet arrêté est affiché pour une durée minimale d'un mois en mairie.

Une délibération sera prise ultérieurement par le conseil municipal, pour venir préciser les modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du PLU qui se tiendra en mairie.

Les informations concernant le déroulé de la procédure seront communiquées sur une page dédiée sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://mairie-montvalezan.fr/fr/

201284000

EURO LÉGALES marchés publics le dauphiné libéré

CONTACT SAVOIE 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmer les entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

• de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

COMMUNE DE LES CHAPELLES

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

La Commune de Les Chapelles (Savoie) informe le public que la délibération n°2020-04 en date du 28 février 2020 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme sera affichée en mairie du 05 mars 2020 au 06 avril 2020.

201376200

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Avis de constitution SASU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/03/2020, enregistré à LA RAVOIRE, le 01/04/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à associé Unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NETT ECOLO SERVICES

Siège social : 334 rue Nicolas PARENT, 73000 Chambéry

Objet social : La société NETT ECOLO Services S.A.S.U est une société par actions simplifiée unipersonnelle régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts. La S.A.S.U NETT ECOLO Services a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- Activité de Nettoyage de bâtiments
- Activité de Nettoyage de véhicules
- Activités de Manutention - Activité de Sous-traitance de nettoyage et manutention

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.

Capital social : 2500 euros

Président : AMANYLE MATHIAS MANE, demeurant : Fleur de Savoie - Bât C - 85 rue du Puits d'Ordet Nord - 73490 La Ravoire

Il est précisé que les statuts comportent une clause d'agrément. Le président est habilité à statuer sur les demandes d'agrément. Immatriculation de la société au R.C.S de CHAMBERY

201605100

Fonds de commerce

SELARL ANNE LEROY

Commissaire-Priseur Judiciaire
63 allée François POLLET - 73000 CHAMBERY

Suivant procès-verbal d'adjudication en date du LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 enregistré le 25/02/2020 à Chambéry, Dossier 2020 00023834 Référence 7304P02 2020 A 00799, Monsieur EVE David demeurant 8 RUE DE BELLEROCHÉ 69400 LIMAS s'est portée adjudicataire du fonds de commerce de BOULANGERIE SALON DE THE CONFISERIE sis et exploité A CHINDRIEUX 73310 116 Route d'Aix Les Bains dépendant de la liquidation judiciaire de L'EURL AU BON PAIN, pour la somme de DIX SEPT MILLE EUROS (17 000 €.)

Les oppositions, s'il y a lieu, des créanciers n'ayant pas encore produit entre les mains du mandataire judiciaire devront être faites en l'étude de la Selarl BOUVET GUYONNET, Mandataire Liquidateur, demeurant 44 Rue Charles Montreuil 73000 Chambéry dans les dix jours de la publication légale.

201444800

Additif - Rectificatif

AUX 2 MOUSSES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500 euros - Siège social : 35, rue du Mont Cenis - 73480 Lanslebourg-Mont-Cenis 828 064 576 RCS Chambéry

Dans l'annonce parue le 27/01/2020, il convient de lire "de transférer le siège social à compter du 30/11/2019".

201537500

Divers

SARL LE VERNAY EN SAVOIE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 35.898 €
Siège social : 635 chemin du Vernay
73240 Saint-Genix-les-Villages
R.C.S. CHAMBERY : 808 722 706

Avis de dissolution

Par décision du 15 février 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation avec cessation d'activité à compter du 15 février 2020. Ils ont nommé CODDET Karine, demeurant 39 rue Sisteron à Seyssinet Pariset, en qualité de liquidateur. Le jour de la liquidation est fixé au 39 rue Sisteron 38170 Seyssinet Pariset, lieu où la correspondance doit être adressée. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry.

201243200

Avis divers

Changement de régime matrimonial



SCP DEVRED, EZANNO, SIX-DERLIAND et BRUNET
Notaires associés
Le Sauter - 1, rue Sauter
73000 CHAMBERY

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Maxime BRUNET, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'Guillaume DEVRED, Magali EZANNO, Eva SIX-DERLIAND et Maxime BRUNET' titulaire d'un office notarial dont le siège est à CHAMBERY (Savoie), 1 Rue Sauter, office notarial n° 73007, le QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT, Monsieur Joseph DUQUET et Madame Bernadette NICAISE, son épouse, demeurant ensemble à SAINTALBAN-LEYSSE (73230) 72 rue du Clos, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MONTLEBON (25500) le 1^{er} juillet 1967, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial existant par l'adjonction d'une clause de préceptu tel qu'il est établi par l'article 1515 et suivants du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Maxime BRUNET, 1 rue Sauter, 73000 CHAMBERY, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis,
Maître Maxime BRUNET

201292200

en vente
chez votre marchand de journaux

SKI CHRONO N°72
SKICHRONO.COM

DES GARS EN OR EN COUVERTURE DE SKI CHRONO 72!

108 pages

Pour commander :
au 04 76 88 70 88
ou boutique.ledauphine.com

le dauphiné libéré

Retrouvez les news, le calendrier, les résultats...

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Alimentation

Les résultats des contrôles sanitaires accessibles à tous

Depuis le 3 avril 2017, les consommateurs ont accès aux résultats des contrôles sanitaires réalisés dans tous les établissements de la chaîne alimentaire.

Ce dispositif, prévu par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, correspond à une attente légitime des consumma-

teurs et vise une plus grande transparence de l'action de l'État.

■ Qui est concerné ?

Restaurants, cantines, abattoirs, commerces de détail...

■ Quel résultat est publié ?

C'est le résultat de la der-

nière inspection, sous forme de smiley accompagné d'une mention sur le niveau d'hygiène de l'établissement.

■ Comment est informé le consommateur ?

- Via le site internet Alim'confiance (à l'adresse alim-confiance.gouv.fr).

- Via l'application mobile Alim'confiance.

- Dans les établissements de restauration, de distribution et de métiers de bouche qui le souhaitent, via des affichettes sur place.

■ Pendant combien de temps le résultat est-il affiché ?

Les données sur Alim'confiance sont accessibles pendant un an.

Les affichettes sont également valides pendant un an.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/alim-confiance-les-resultats-des-contrôles-sanitaires-accessibles-tous>.

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin

Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ Direction générale
Centre de presse
38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com

Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter
du 14 juin 1945

Siège social :
650 route de Valence
38913 Veurey Cedex

Principal actionnaire :
SIM 99,99%

Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA

Commission paritaire
n° 04 21 C 83387

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires

Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 83,5%.
Eutrophisation : P/Tot 0.01 Kg/tonne de papier.

